



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 35742

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés induites par l'application du décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans. Pour la plupart des collégiens, la recherche d'un stage d'observation est très difficile. Alors que cette mesure visait à préparer les jeunes à un projet d'orientation, elle accentue le recours au capital relationnel des parents et de la famille et porte atteinte à l'égalité des chances promue par l'école. Aussi, elle souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre pour qu'aucun adolescent ne soit pénalisé par ces séquences d'observation en entreprise et pour que chacun approche les métiers souhaités. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

En application des dispositions du décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans et de la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003, des séquences d'observation en milieu professionnel peuvent être organisées par les collèges à partir des deux dernières années de la scolarité obligatoire, afin de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Ces séquences, inscrites dans le projet d'établissement, sont organisées à l'initiative des collèges. Dans les démarches pour rechercher des entreprises ou des organismes d'accueil, les élèves et leurs familles peuvent se faire aider par les équipes éducatives des collèges qui participent à l'éducation à l'orientation et en particulier par les professeurs principaux, les documentalistes, les conseillers principaux d'éducation ainsi que les conseillers d'orientation-psychologues. Par ailleurs, des liens ont été établis depuis plusieurs années entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des organisations professionnelles ou des entreprises afin de renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les entreprises. Ces partenariats se traduisent par de nombreuses actions en direction des jeunes et des enseignants, notamment en matière d'information sur les métiers, les diplômes et leurs évolutions. Différentes actions de type « forum des métiers », « salon des formations » ou « semaine école entreprise » peuvent également contribuer à sensibiliser les élèves au monde du travail. Les différents partenaires du monde économique (entreprises, chambres consulaires, branches professionnelles) peuvent y être associés. L'ouverture des collèges sur l'extérieur, lycées professionnels, technologiques ou généraux, mais aussi sur le monde économique s'adresse à tous les collégiens.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35742

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1927

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5130